



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2272**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Marché de maîtrise d'oeuvre - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

**Commission permanente du 26 février 2018****Décision n° CP-2018-2272**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Marché de maîtrise d'oeuvre - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de requalification de la promenade Moncey à Lyon 3°.

**I - Contexte du projet, situation géographique et objectifs principaux**

Au cœur du 3° arrondissement de Lyon, la rue Moncey constitue une diagonale d'environ un kilomètre, composée d'une succession d'espaces publics au traitement très inégal : places Gabriel Péri, Ballanche, Bahadourian, Guichard, Marc Aron, square Bonnel.

Ce linéaire apparaît comme un parcours piéton contrarié par un sol très encombré et dégradé, découlant d'une juxtaposition d'aménagements de différentes époques, aujourd'hui très vieillissants, notamment sur les secteurs Guichard et Part-Dieu (aménagements datant des années 1980).

Cet axe représente un fort potentiel d'espace(s) public(s) d'arrondissement et de cœur d'agglomération, à révéler et à valoriser par un projet pensé sur l'ensemble du linéaire et décliné en sous-projets d'aménagement, selon une double échelle : l'échelle de proximité et l'échelle d'agglomération.

**1° - Le projet de requalification de la promenade Moncey vise les objectifs suivants :**

- affirmer le mode piéton sur le parcours,
- révéler et valoriser ce parcours piéton reliant les halles aux Berges du Rhône,
- mettre en cohérence les différents espaces publics qui la composent,
- donner un nom et construire la vocation et la lisibilité de la promenade, en trouvant des éléments d'identité communs, tout en respectant les spécificités des différentes séquences urbaines,
- gérer les accroches urbaines au nord et au sud.

**2° - La stratégie d'intervention retenue est la suivante :**

Sur cette opération, la priorité doit être accordée à la reconversion du parking situé 33, rue Moncey en esplanade végétale. Cette esplanade dite "esplanade Moncey" est à mettre en lien avec la séquence Guichard (traversée de l'avenue de Saxe à traiter) et la place Bahadourian.

Il s'agit aussi de réaliser des aménagements légers (pas de reprise globale de façade à façade) sur le reste du linéaire, à savoir sur les sections de la rue Moncey situées entre :

- l'avenue de Saxe et la rue de Bonnel (séquences Guichard et Part-Dieu),
- la place Bahadourian et la place Ballanche.

La place Ballanche doit être également repensée à travers l'élaboration de nouveaux scénarios d'aménagement.

### **3° - Le programme de requalification de la promenade Moncey :**

Sur la séquence Quartiers Anciens, le programme prévoit :

- la requalification de l'esplanade Moncey comprenant la suppression du stationnement existant au profit d'un aménagement fortement végétalisé de type place-jardin,
- le traitement de la rue Moncey pour assurer la continuité entre la future esplanade Moncey et la place Ballanche et sécuriser les cheminements piéton (suppression du stationnement existant),
- la requalification de la place Ballanche. Cette dernière était prévue après la démolition des bâtiments propriétés de la Métropole de Lyon. Suite à la concertation réglementaire, il s'avère nécessaire de réaliser de nouveaux scénarios d'aménagement.

Sur les séquences Guichard et Part-Dieu, le programme prévoit, afin d'améliorer le confort des déplacements des piétons, de valoriser le cheminement et de tisser la continuité. Il s'agit de réaliser des aménagements légers sans reprise globale, notamment la reprise ponctuelle des sols sur les zones fortement détériorées avec :

- la suppression de certains éléments de mobilier urbain,
- la suppression des jardinières pour tisser une nouvelle trame verte,
- l'amélioration des traversées,
- l'amélioration de l'éclairage,
- la piétonisation de la promenade Moncey, ce qui implique le repositionnement des aires de livraison sur les voies adjacentes et l'étude d'un plan de circulation en adéquation avec les aménagements projetés.

## **II - Enveloppe financière et attribution du marché**

Les délibérations d'autorisation de programme successives ont porté le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 3 940 462,32 € en dépenses et à 524 062 € en recettes, à la charge du budget principal.

L'enveloppe financière des travaux a été fixée à 2 708 333 € HT.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la promenade Moncey à Lyon 3°.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, par décision du 12 janvier 2018, a choisi l'offre de groupement d'entreprises ATELIER RUELLÉ/ARTELIA/TRANSITEC/AGENCE ON pour un montant de 260 795,83 € HT, soit 312 955 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre "requalification de la promenade Moncey à Lyon 3<sup>o</sup>" et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises ATELIER RUELLE/ARTELIA/TRANSITEC/AGENCE ON pour un montant de 260 795,83 € HT, soit 312 955 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O2717, les 21 mai et 10 septembre 2012 et 11 septembre 2017 pour un montant de 3 940 462,32 € TTC en dépenses et de 524 062 € en recettes à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.**